



LA COMMUNE DE GRABELS EST TRAVERSÉE PAR LA MOSSON ET PLUSIEURS COURS D'EAU AFFLUENTS (RIEUMASSEL, REDONNEL ET SOUCARÈDE). EN CAS DE FORTES PLUIES, CES RUISSEAUX SONT SUSCEPTIBLES DE PROVOQUER D'IMPORTANTES RUISSELLEMENTS VOIRE UNE INONDATION SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL. LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE PRÉVOIT, DE FAÇON DÉTAILLÉE, LES ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE À GRABELS POUR Y FAIRE FACE, EN FONCTION DE DIFFÉRENTS SCÉNARIOS.

**Ce qu'il faut faire :**



› Mettez-vous à l'abri : montez ou surélevez les meubles, montez à l'étage sans utiliser l'ascenseur.



› Fermez tout : Fermez portes, fenêtres et aérations.



› Fermez le gaz et l'électricité. Mettez les produits toxiques au sec.



› Ecoutez la radio : France Bleu Hérault - 101.1



UN PC DE CRISE EST OUVERT EN MAIRIE DE GRABELS  
TÉL : 04 67 10 41 00

EN CAS D'AVIS D'ÉVACUATION, LE LIEU DE REGROUPEMENT PRÉVU EST LA MAISON COMMUNE OU LA SALLE POLYVALENTE

**DANS TOUT LES CAS :**

› N'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer	› Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours	› Ecoutez la radio : France Bleu Hérault - 101.1 › Respectez les consignes des autorités
--	--	---

Afin de ne pas être pris au dépourvu si vous devez évacuer votre domicile, il serait judicieux de préparer dès maintenant un sac facilement transportable avec : radio à piles, lampe de poche, matériel de confinement (ruban adhésif, serpillières ou tissus pour colmater le bas des portes...), nourriture et eau, couvertures, vêtements, papiers personnels, médicaments et notamment traitement quotidien.

**SI VOUS ÊTES ÉVACUÉS, GARDEZ VOTRE CALME !**

**Faites confiance aux services de secours et respectez leurs consignes**

**NUMÉROS À CONNAÎTRE**

- Urgence médicale : 15 SAMU
- Police : 17
- Pompiers : 18
- Depuis votre mobile : 112
- Police Municipale : 04 67 10 41 01 - 06 07 16 80 87
- Gendarmerie St-Gély-du-Fesc : 04 67 91 73 00 ou 17
- Elu d'astreinte : 06 84 52 54 34
- Mairie : 04 67 10 41 00

Pour plus d'information : [www.ville-grabels.fr](http://www.ville-grabels.fr)

## OCTOBRE 2015 | SUPPLÉMENT À L'AVY 2.0 LE MAGAZINE MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GRABELS

### INONDATIONS : UN AN APRÈS !

**DEPUIS LE 7 OCTOBRE 2014, GRABELS À PIED D'ŒUVRE POUR RÉPARER LA COMMUNE ET RENFORCER LA PRÉVENTION**

DEPUIS LES INONDATIONS DE L'AUTOMNE 2014, NOUS PARTAGEONS LE SOUCI D'AGIR POUR RÉPARER LES DÉGÂTS ET RÉALISER LES TRAVAUX NÉCESSAIRES À LA PROTECTION DES HABITANTS. UN COMITÉ DE SUIVI, COMPOSÉ DE REPRÉSENTANTS DES SINISTRÉS, D'ÉLUS, DE RESPONSABLES DE SERVICES DE LA MAIRIE, DE LA MÉTROPOLE, DU SYBLE, DU DÉPARTEMENT, S'EST RÉUNI À TROIS REPRISSES POUR S'INFORMER MUTUELLEMENT, ENTENDRE DES RAPPORTS D'EXPERTISE, SUIVRE LES AVANCÉES DES TRAVAUX...



Travaux de débroussaillage sur la Mosson

**RESTAURATION DES COURS D'EAU**

Les crues exceptionnelles de l'automne 2014 ont causé de lourds dégâts sur le bassin versant du Lez, notamment sur la Mosson et ses affluents, avec la dégradation des berges, la formation d'embâcles. D'où, sur proposition du Syndicat du Bassin du Lez (SYBLE), le lancement d'une opération globale de restauration des capacités d'écoulement des cours d'eau impactés par ces crues. Ces travaux contribuent au bon fonctionnement physique des cours d'eau. Effectués dans les communes ayant obtenu une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) pour catastrophe naturelle, coordonnés par le SYBLE en liaison avec les Services Techniques municipaux, ils participent à la prévention des risques inondation à l'échelle

du bassin versant.

Les travaux, qui nous concernent sur la Mosson, le Rieumassel, le Redonnel, les Muraillettes et la Soucarède, ont commencé au début de l'été 2015, précédés par des tâches de débroussaillage réalisées par les Services Techniques de la Commune. Cette opération représente une intervention sur 18 km de berges. Les propriétaires riverains ont été, comme en 2012, contactés préalablement.

Ces travaux bénéficient d'aides financières à hauteur de 30% pour l'Agence de l'eau, 20% pour Montpellier Méditerranée Métropole (sur les travaux de la Mosson), 15% pour le Conseil Régional du Languedoc-Roussillon et une aide de l'Etat de 20 à 25%. Le reliquat étant à la charge de la Commune.

**DES EMPLOIS DÉDIÉS À DIVERS TRAVAUX**

La municipalité a recruté un technicien de rivière qui travaille en liaison avec le SYBLE et la Métropole et assure des travaux d'entretien des cours d'eau. Pour assurer le nettoyage des berges, un chantier d'insertion a pu être lancé en collaboration avec la Métropole.

**LES GRANDS TRAVAUX**

Depuis le mois d'octobre, la Commune a investi massivement dans des grands travaux de voiries et du pluvial sur l'ensemble du territoire de la Commune. Vous trouverez la liste complète des travaux réalisés et à venir en page 2.

**RÉHABILITATION DES LOGEMENTS DES BUGADIÈRES**

Les travaux de réparation et d'amélioration des logements des Bugadières ont débuté au printemps 2015. A ce jour, une partie des foyers a réintégré leur logement. Le gestionnaire de ces logements, la SFHE, s'est engagé à terminer l'ensemble des rénovations pour la fin de l'année 2015. Le montant total



Le pont rue Croix de Guillery reconstruit

**A SAVOIR**

**LA COMMUNE S'EST DOTÉE DE MOYENS PRÉCIS D'ANTICIPATION DES PHÉNOMÈNES GÉNÉRATEURS D'INONDATIONS :**

- › EN CAS DE RISQUE PRÉCIS D'INONDATION LA COMMUNE DIFFUSE DES MESSAGES D'INFORMATION ET D'ALERTE VIA LE TÉLÉPHONE (FIXE OU MOBILE) GRÂCE AU SYSTÈME DE TÉLÉ-ALERTE (INSCRIPTION EN MAIRIE OU PAR E-MAIL\*).
- › LES SERVICES MÉTÉOROLOGIQUES DE PREDICT (SERVICE LOCAL DE MÉTÉO DÉSORMAIS ADOPTÉ ET GÉRÉ AU NIVEAU DE LA MÉTROPOLE) PERMET DE SUIVRE L'ÉVOLUTION DES PRÉDICTIONS MÉTÉOROLOGIQUES EN TEMPS RÉEL.

› LE SITE INTERNET DU MINISTÈRE : [WWW.VIGICRUES.ECOLOGIE.GOUV.FR](http://WWW.VIGICRUES.ECOLOGIE.GOUV.FR)

\* Inscription Télé-Alerte : [communication@ville-grabels.fr](mailto:communication@ville-grabels.fr)



Une équipe des Services techniques dédiée aux travaux sur les berges

de ces travaux est de 2 millions d'euros pris en charge par la SFHE.

### BUREAU D'ÉTUDES ET EXPERTISE SOCIALE

Le bureau d'études EGIS a rencontré la population au cours de ses investigations pour recueillir les témoignages des Grabellois, enrichissant ainsi son expertise de celle du terrain. EGIS est chargé par la Métropole d'analyser les débits de crues constatés pour ensuite les modéliser et in fine, proposer un programme de travaux et d'ouvrages pour protéger durablement la ville de Grabels contre les inondations. Les conclusions seront présentées début octobre à la Commune.

### LES DIAGNOSTICS SUR LE BÂTI PRIVÉ

Le SYBLE pilote une mission pour réaliser des diagnostics des habitations situées dans des zones qui ont été inondées. Il s'agit de définir des mesures concrètes (dites de mitigation) pour réduire les risques et les coûts des inondations. Suite à une réunion publique du 19 mai 2015 et à une permanence en Mairie, 65 demandes de diagnostics ont été enregistrées. Tous les relevés de géomètre ont été réalisés. Le programme de diagnostics est en cours d'achèvement.

**Mitigation > pour plus d'informations voir : [mitigation@hd-m.fr](mailto:mitigation@hd-m.fr)**

### L'AIDE AUX SINISTRÉS

#### LES RELOGEMENTS D'URGENCE

Suite aux inondations des 6 et 7 octobre 2014, plus de 50 familles ayant eu leurs pièces de vie touchées ont été relogées dans des logements d'urgence.

Parmi ces familles, le relogement de 38 foyers a été pris en charge par la Commune, pour une période de 1 à 6 mois.

Le coût total s'élève à près de 100 000 euros, préfinancé par la Commune et quasiment intégralement remboursé par l'Etat dans le cadre du FARU (Fond d'Aide au Relogement d'Urgence).

#### LES DONS

Dans un premier temps, une régie municipale a été créée ; les dons ont été redistribués à part égale entre les foyers ayant eu les pièces de vie de leur habitation touchées. 171 familles ont reçu directement du Trésor public 315 €.

Après la clôture de cette régie, les dons déposés au Centre Communal d'Action Sociale s'élèvent à ce jour à la somme de 6 338 €.

Conformément au code de l'action sociale, le CCAS attribue ses aides sur critères sociaux.

L'aide est donc actuellement distribuée sur la base des dossiers remplis et justificatifs fournis par les particuliers.

**C.C.A.S de Grabels**  
**1 place Jean Jaurès**  
**Tél. : 04 67 10 41 12**  
**E-mail : [ccas.grabels@wanadoo.fr](mailto:ccas.grabels@wanadoo.fr)**

### LE BILAN DES TRAVAUX DEPUIS LES INONDATIONS D'OCTOBRE 2014

#### LES TRAVAUX DE VOIRIES ET DU PLUVIAL

De nombreux travaux de voiries et réseaux divers (enrobés, chemins de grilles, trottoirs, réseaux pluviaux, etc.) ont été effectués suite aux inondations d'octobre 2014 sur les sites, rues et chemins suivants : reconstruction du pont rue Croix de Guillery (école maternelle), chemin des Plans, parking de l'Avy et du stade, parking de l'Om, rue de la Rivière, rue de la Mosson, rue Ste Hélène, rue de Prédimau, rue du Plateau, rue du Serpolet, rue des Lavandins, rue de Roqueblanque, chemin de Roqueblanque, chemin du Salinier, chemin du Reclus, rue St Charles, place Jean Jaurès...

Sur d'autres voiries, certains travaux déjà commencés, seront achevés avant la fin de l'année : rue Croix de Guillery, rue de la Treille<sup>(1)</sup>, route de Montpellier, rue du Rio, rue des Grillons, rue Fon de Combe, rue des Carignans, impasse du Picadou...

**Total dépenses depuis octobre 2014 : 600 000 € TTC**

**Total dépenses prévues d'ici fin 2015 : 360 000 € TTC**

#### LES TRAVAUX RÉALISÉS SUR LES RIVIÈRES

- **La Soucarède** : l'enlèvement des embâcles, le débroussaillage et l'abattage des arbres obstruant le bon écoulement des eaux ont été effectués sur environ 500 mètres (printemps 2015).

- **La Mosson** : les travaux réalisés par l'entreprise Philip Frères ont consisté à l'enlèvement des embâcles, déchets et l'abattage des arbres obstruant le bon écoulement des eaux sur environ 2 500 mètres (été 2015).

- **Le Rieumassel** a subi un traitement du haut des berges, entre le passage à gué du Redonnel jusqu'à la confluence Redonnel-Rieumassel : enlèvement des embâcles, débroussaillage et abattage des arbres obstruant le bon écoulement des eaux (printemps-été 2015).

#### D'AUTRES TRAVAUX SONT PROGRAMMÉS

- **à partir du pont de l'école maternelle jusqu'au moulin de la Grave** : enlèvement des embâcles, débroussaillage, abattage des arbres obstruant en septembre-octobre 2015 sur environ 340 m ;

- **sur le Bassin G** au passage à gué Redonnel, un linéaire de 175 mètres sera traité dans le cadre du chantier d'insertion fin 2015 ;

- **le Redonnel** : traitement de l'ensemble du ruisseau (automne-hiver 2015) sur 1 000 mètres.

- **Les Murailletes** : débroussaillage, abattage, désenclavement, nettoyage déchets par le chantier d'insertion sur environ 600 mètres (fin 2015).

**Total du linéaire traité depuis octobre 2014 : 3 380 mètres**

**Total du linéaire à traiter avant fin hiver 2015 : 2 115 mètres**

<sup>(1)</sup> reprise chaussée et trottoir + enjoussement réseaux secs + reprise réseau EU partie haute en 2016.

## PRÉVENTION

### LE BASSIN DE RÉTENTION G

**AFIN D'ASSURER AU MIEUX LA PRÉVENTION DE LUTTE CONTRE LES INONDATIONS, LA VILLE DE GRABELS EN COORDINATION AVEC LES SERVICES DE LA MÉTROPOLÉ A PROCÉDÉ AU CONTRÔLE DE TOUS LES OUVRAGES HYDRAULIQUES DE LA COMMUNE...**

**S**uite à ces contrôles, il a été constaté une fissure latérale sur la digue du bassin de rétention G dit « l'Arbre Blanc » et la Préfecture de l'Hérault en a été informée.

Par un arrêté du 23 septembre 2015, la Préfecture de l'Hérault a mis en demeure la Métropole, gestionnaire du bassin G, de prendre toutes les mesures de réparation d'urgence nécessaires dans un délai de huit semaines. Par ailleurs, la Préfecture demande à la Métropole après étude, de conforter la digue et d'améliorer le bassin de rétention G d'ici le 30 juin 2016.

Cet arrêté préfectoral de mise en demeure nous donne l'assurance que ces travaux indispensables seront réalisés par la Métropole.



Le bassin de rétention G (Mas d'Armand)

La Municipalité a renforcé les mesures de sécurités de ce secteur par des adaptations adéquates de son Plan de Communal Sauvegarde (PCS).

## INFORMATION

### LES DISPOSITIFS D'ALERTE

**BEAUCOUP D'ÉVÈNEMENTS PEUVENT ÊTRE ANTICIPÉS, IL SUFFIT D'ÊTRE VIGILANT, DE SE TENIR INFORMÉ, D'ADAPTER SES ACTIVITÉS. LA SÉCURITÉ CIVILE EST L'AFFAIRE DE TOUS ET CHACUN DOIT ÊTRE ACTEUR DE SA SÉCURITÉ ET DE CELLE DES AUTRES !**



La sirène d'alerte implantée sur le toit de la cave coopérative

#### LES MOYENS D'INFORMATIONS EN CAS D'ALERTE

##### Savoir reconnaître une alerte

En cas d'évènement grave, l'alerte est de la responsabilité du Maire et de l'Etat. Selon la nature de l'évènement elle peut être donnée par différents moyens :

> **la sirène** : installée sur l'ancienne cave coopérative de la place Jean Jaurès en 2014. Un test de la sirène est effectué tous les premiers mercredis du mois à 12h.

> **les messages diffusés par la téléalerte** : ce dispositif a été mis en place en 2012 et permet de diffuser un message par téléphone à toutes les personnes inscrites. **INSCRIVEZ-VOUS !** Pour s'inscrire, vous pouvez récupérer le formulaire en Mairie ou le télécharger sur le site internet de la Commune : [www.ville-grabels.fr](http://www.ville-grabels.fr)

> Afin d'assurer la sécurité des élèves et des personnels des deux groupes scolaires de la Commune, un dispositif de **Plan Particulier de Mise en Sureté (PPMS)** a été mis en place. En cas d'évènements, tous les parents d'élèves seront également informés par le système de téléalerte.

> **Messages sur les deux panneaux d'information lumineux** situés route de Montpellier et rue Gaston Planté à la Valsière.

> **Radio** : France Bleu Hérault (101.1)  
 > **Télévision** : France 3 Languedoc-Roussillon et son site internet.

> Site internet du ministère : [www.vigicrues.ecologie.gouv.fr](http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr)  
 > L'application **My Predict** téléchargeable dans l'App Store, sur votre portable afin de suivre l'évènement.

### À SAVOIR

#### LA RÉSERVE COMMUNALE DE SÉCURITÉ CIVILE (RCSC) DE GRABELS

La Réserve Communale de Sécurité Civile est rapidement mobilisable (20 mn en moyenne) et peut compter sur un grand nombre de bénévoles. Ce dispositif peut être encore amélioré en renforçant le nombre de membres de la Réserve communale, en désignant des correspondants dans chaque quartier et en révisant le Plan Communal de Sauvegarde.

**Renseignements et inscription :**  
**Mairie de Grabels au 04 67 10 41 00**